Note d'Information

Dispositions faisant suite au conseil de l'IR Sud-Est du 27 avril 2013 :

Agencement du programme des championnats de N2 d'été pour les nageurs concernés par les épreuves du Brevet des collèges

Aménagement du programme :

Devant l'impossibilité de modifier les jours de compétitions sur les 2 sites de ces Nationales 2 Eté (Vendredi Samedi et Dimanche) le conseil de l'inter région sud-est propose :

Les nageurs concernés par les épreuves du Brevet des collèges, pourront nager en épreuves complémentaires uniquement en série Classement aux temps hors Championnat de N 2 Eté mais qualificatif aux différents championnats de France Minimes et 16 ans et moins.
Le samedi et le dimanche ils réintègrent le déroulement normal de la compétition.

<u>5 épreuves sont intégrées dans le programme</u> :
1500 NL Vendredi après- midi dernière épreuve.
50 Dos Samedi après- midi 1 ère épreuve.
200 NL Samedi après-midi après le 50 Dos.
100 Brasse Samedi après-midi dernière épreuve.
200 Papillon Dimanche après –midi dernière épreuve.

Il est rappelé que les nageurs entrant dans ce dispositif doivent le justifier via leur convocation au brevet des collèges obligatoirement. En cas de non présentation du document, les performances des nageurs concernés ne seront pas prises en compte

Modalités de participation :

Aux fins d'identifier les nageurs et nageuses concernés par le Brevet des collèges, chaque comité régional est chargé d'établir un listing sur le document type proposé par le comité d'Auvergne.

Planning de gestion :

31 Mai 2013 dans les régions
7 Juin 2013 communication aux comités organisateurs Auvergne (concerné les comités suivants : Dauphiné Savoie, Lyonnais et Auvergne) et Cote Azur (concerné les comités suivants : Provence, Corse, Languedoc Roussillon et Côte Azur).

Un programme informatique spécifique aux épreuves aménagées doit être transmis par la FFN. Les nageurs non qualifiés lors des Championnats Interrégionaux en bassin de 25 m pourront le faire via leurs championnats régionaux respectifs fin mai 2013